



Votre accompagnateur



Document Unique  
d'Evaluation des Risques Professionnels

OSEYS, marque de la SARL JR CONSEIL, vous accompagne dans l'élaboration du Document Unique pour l'Évaluation des Risques Professionnels de votre entreprise.



## Le document unique est obligatoire Qui est concerné ?

Le **Document Unique** est une **obligation légale** pour toutes les entreprises **d'au moins 1 salarié**. L'entreprise est passible d'une amende de 5<sup>ème</sup> classe (1500 à 3000 €) en cas d'absence de **Document Unique** ou de 3<sup>ème</sup> classe s'il est incomplet ou pas à jour.

### I. Le contexte réglementaire sur la sécurité des travailleurs

#### Prévention des risques professionnels

##### **FAUTE INEXCUSABLE**

L'employeur est tenu envers ses salariés d'une obligation de sécurité, le manquement à cette obligation présente le caractère d'une faute inexcusable, lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver.

Le manque d'information, de mise en garde du salarié, le défaut de surveillance, l'absence de mise en place de dispositifs de protection sont susceptible de caractériser sa faute inexcusable.

→ Conséquences :

##### **SANCTIONS PENALES**

En cas de non-établissement du document unique ou de sa non mise à jour l'employeur est passible d'une amende de 1500 €.

Elle peut être complétée par une amende de 450 €, délit d'entrave, pour non mise à disposition des contrôleurs et inspecteurs du travail.

##### **SANCTIONS CIVILES**

En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, la responsabilité civile de l'employeur peut être engagée si la faute inexcusable est reconnue.

Celle-ci entraîne une réparation du préjudice subi et une cotisation complémentaire en remboursement de la rente majorée servie par la sécurité sociale.

##### **→ Loi du 31 décembre 1991 :**

Cette loi modifie le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et porte transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail.

Le chef d'établissement doit... évaluer les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs...

##### **→ Loi du 18 avril 2002 :**

Cette loi vise à :

- Maîtriser les risques professionnels
- Préparer un programme annuel de prévention
- Créer une évaluation globale et exhaustive

**Rédaction et mise en place d'un plan d'action par le chef d'entreprise...**

Article R 230.1 du code du travail :

...l'employeur doit transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs...



→ OSEYS S'ENGAGE SUR LA QUALITE D'EVALUATION ET RESPECTE LES 5 PRINCIPES SUIVANTS :  
L'engagement, L'adaptabilité,  
L'autonomie, La participation  
et la finalité...



## La démarche de votre intervenant en 5 étapes :

Détails de la prestation : rédaction du document unique de sécurité

### → Phase 1 : entretien avec le responsable de l'entreprise

- Rappel de la réglementation
- Responsabilité de l'employeur
- Etude de l'organisation
- Description des activités et poste de travail

### → Phase 2 : Identification des risques professionnels

- Diagnostic des risques encourus par les salariés selon la nature des risques
- Visite des locaux, chantiers, ateliers
- Contrôle des équipements, matériels, véhicules et protections individuelles
- Rencontre de chaque unité de travail

### → Phase 3 : Evaluation des risques, rédaction du document unique de sécurité

- Identification des moyens mis en œuvre
- Classement des risques prioritaires à traiter
- Observation de situation de travail
- Description des situations dangereuses avec l'aide des salariés

### → Phase 4 : Elaboration du plan d'action (sous la responsabilité du chef d'entreprise)

- Mesures de prévention à mettre en œuvre
- Actions prioritaires à engager
- Objectifs, responsable des actions, délai et moyens

### → Phase 5 : Elaboration du plan d'action (sous la responsabilité du chef d'entreprise)

- Présentation au(x) responsable(s)
- Prévoir la traçabilité du Document unique de sécurité

# ➔ NOS COMPETENCES

**OSEYS - JR CONSEIL**  
Expert en pilotage et performance  
des petites entreprises

## NOS COMPETENCES



Plus de renseignements

Vous souhaitez un complément d'informations.  
N'hésitez pas à nous contacter.  
Notre équipe est à votre disposition.

**SARL JR CONSEIL**  
16 avenue Albert Roux  
83250 La Londe Les Maures  
**Tél. : 06 10 73 99 14**  
Mail : jr-conseil@aliceadsl.fr  
Site : www.jr-conseil.net

